

## Ville de LAMBALLE-ARMOR

### REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2024

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre juin, à 18h30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'espace Lamballe Terre & Mer, 41 rue Saint-Martin à Lamballe-Armor, sous la présidence de M. Philippe HERCOUËT, Maire de Lamballe-Armor.

*Date de l'envoi de la convocation : 18 juin 2024.*

#### **PRESENTS :**

BENOIT Jean-François, BOUZID Nathalie, BREXEL Pierrick, BURLOT David, CAURET Camille, de SALLIER DUPIN Stéphane, FORTIN Céline, GAUVRIT Thierry, GILLARD Nadine, GOASTER Samy, GOUEZIN Alain, GRIMAUULT David, HERCOUET Philippe, JEGU Josianne, LAVENU DE NAVERAN Hélène, LE BOUCHER Colette, LE BOULANGER René, LE GUEN Nadège, LE MOIGNE Christine, LEVY-ROBERT Christelle, L'HEVEDER Jérôme, M'BAREK Sébastien, MEGRET Yves, MERIAN Caroline, PECHA Virginie, ROYER Thierry, URVOY Laurence, VITEL Fabien.

#### **ABSENTS :**

- ARTHEMISE Fabienne donne pouvoir à JEGU Josianne,
- BERNU Sylvain donne pouvoir à M'BAREK Sylvain,
- BRIENS Pierrick donne pouvoir à LEVY-ROBERT Christelle,
- LINTANF Goulven donne pouvoir à LAVENU DE NAVERAN Hélène,
- MIGNAN Brigitte donne pouvoir à VITEL Fabien,
- RICHEUX Laëtitia donne pouvoir à BREXEL Pierrick,
- GUYMARD Jean-Luc.

**SECRETARE DE SEANCE** : CAURET Camille

#### **Délibération n°2024-046**

Membres en exercice : 35 – Présents : 28 - Absents : 7 – Pouvoirs : 6

#### **FINANCES** **BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2024**

Le budget primitif 2024 a été voté par le Conseil municipal le 25 mars 2024. Le présent budget supplémentaire comporte 3 éléments : l'intégration des résultats du compte financier unique 2023 sur l'exercice 2024, l'intégration des restes à réaliser d'investissement 2023 qui vont devenir des reports d'investissement en 2024 et, enfin, plusieurs ajustements en dépenses et en recettes pour les prévisions budgétaires 2024.

L'équilibre général du budget supplémentaire est présenté dans le tableau récapitulatif ci-après.

#### **Considérant :**

- La note de présentation, ci-après, qui développe les inscriptions des budgets supplémentaires,
- Les maquettes budgétaires des budgets supplémentaires, transmises aux conseillers municipaux,

Vu la délibération n°2024-014 du 25 mars 2024, approuvant les budgets primitifs 2024,

#### **Après en avoir délibéré :**

Le Conseil municipal :

- APPROUVE le budget supplémentaire 2024 du budget principal, conformément au tableau récapitulatif ci-après,
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

**VOTE : Adopté à la majorité**

**Contre : 3 – Mme LE BOUCHER. M. M'BAREK (+ pouvoir de M. BERNU)**

**Abstention : 4 - Mmes GOASTER. MERIAN. MM. de SALLIER DUPIN. MEGRET.**

- APPROUVE le budget supplémentaire 2024 du budget annexe ZAC du Liffré, conformément au tableau récapitulatif ci-après,
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

**VOTE : Adopté à la majorité**

**Contre : 3 – Mme LE BOUCHER. M. M'BAREK (+ pouvoir de M. BERNU)**

**Abstention : 4 - Mmes GOASTER. MERIAN. MM. de SALLIER DUPIN. MEGRET.**

- APPROUVE le budget supplémentaire 2024 du budget annexe résidence le Courtil-Meslin, conformément au tableau récapitulatif ci-après,
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

**VOTE : Adopté à l'unanimité**

- APPROUVE le budget supplémentaire 2024 du budget annexe Trégomar lotissement rue des écoles, conformément au tableau récapitulatif ci-après,
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

**VOTE : Adopté à l'unanimité**

- APPROUVE le budget supplémentaire 2024 du budget annexe lotissement Planguenoual, conformément au tableau récapitulatif ci-après,
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

**VOTE : Adopté à l'unanimité**

- APPROUVE le budget supplémentaire 2024 du budget annexe lotissements communaux, conformément au tableau récapitulatif ci-après,
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

**VOTE : Adopté à l'unanimité**

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR, LESDITS JOUR, MOIS ET AN.  
(suivent les signatures)

**POUR EXTRAIT CONFORME,**

A Lamballe-Armor, le

Philippe HERCOUET

Maire de Lamballe-Armor

1 JUL. 2024



Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le

1 JUL. 2024

De la publication le

1 JUL. 2024



**Tableau récapitulatif**

BS 2024		BS 2024 fonctionnement	Reportis dépenses d'investissement	Reportis recettes d'investissement	BS 2024 dépenses d'investissement	BP 2024 recettes d'investissement	Total BS 2024 et reports
Budget principal		923 176,02	3 863 192,77	3 964 055,50	2 704 532,03	2 603 669,30	7 490 900,82
Budget annexe ZAC du Liffré		336 219,56	-	-	229 082,50	229 082,50	565 302,06
Budget annexe résidence Le Courtil Meslin		38 753,14	-	-	31 809,59	31 809,59	70 562,73
Budget annexe Trégomar Lotissement rue des écoles		44 079,76	-	-	66 327,41	66 327,41	110 407,17
Budget annexe lotissement Planguenoual		105 115,90	-	-	113 833,58	113 833,58	218 949,48
Budget annexe lotissements communaux		-	-	-	2 721,60	2 721,60	2 721,60
<b>TOTAL</b>		<b>1 447 344,38</b>	<b>3 863 192,77</b>	<b>3 964 055,50</b>	<b>3 148 306,71</b>	<b>3 047 443,98</b>	<b>8 458 843,86</b>

# BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2024

Conseil municipal du 24 juin 2024



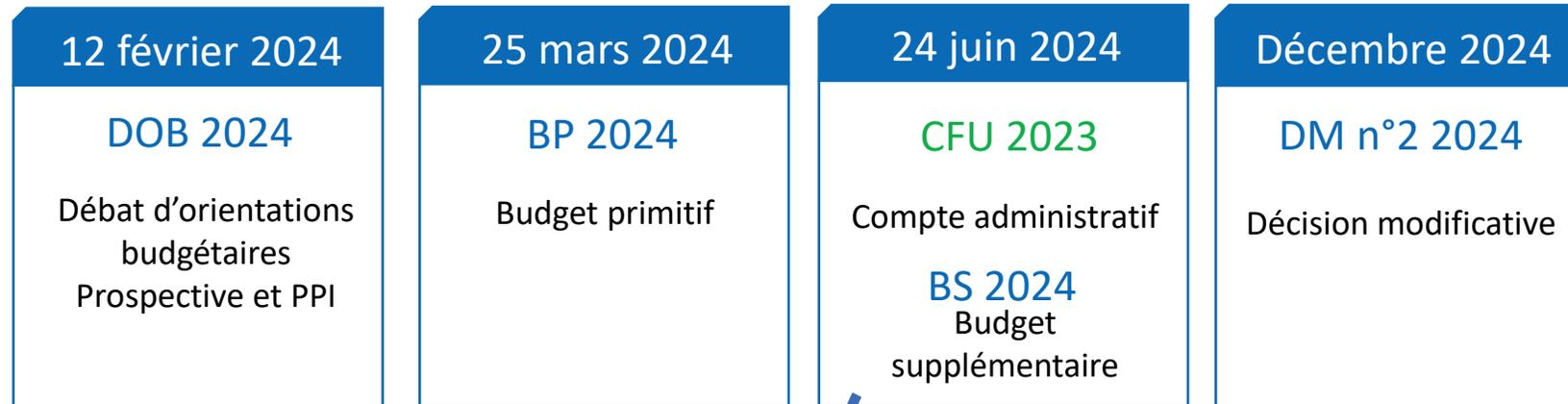
**Lamballe-Armor**  
en Penthièvre

# 1. CALENDRIER ET OBJET DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE



Lamballe-Armor  
en Penthievre

# CALENDRIER ET OBJET DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE



*Compte financier unique 2023 :  
Regroupement du compte  
administratif de l'ordonnateur et  
du compte de gestion du  
comptable public.*

- intègre les résultats du compte administratif 2023,
- intègre les restes à réaliser d'investissement 2023, c'est-à-dire en investissement les crédits engagés, non mandatés en 2023 et qui ont été reportés en 2024,
- prévoit des ajustements pour les prévisions budgétaires 2024

## 2. ÉLÉMENTS DE CONJONCTURE



Lamballe-Armor  
en Penthievre

## Le futur projet loi de finances pour 2025

- ✓ L'exécution de la loi de finances 2023 a présenté des résultats moins bons qu'initialement présenté par le gouvernement
- ✓ Le déficit public s'élève à 154 milliards d'euros (montant record à l'exception de l'année 2020 liée au Covid), ce qui représente 5,5 % du PIB
- ✓ Le gouvernement a présenté un nouveau programme de stabilité (PSTAB) à la commission européenne et il est envisagé un retour d'un encadrement des dépenses de fonctionnement des collectivités locales, même s'il y a peu de précision à ce jour.

# 4. LE BUDGET PRINCIPAL

# EQUILIBRE GÉNÉRAL DU BS POUR LE BUDGET PRINCIPAL

- ✓ Le budget supplémentaire 2024 est favorable à l'équilibre du budget 2024
- ✓ L'affectation du résultat 2023 et la prise en compte de la dotation commune nouvelle permettent d'augmenter l'autofinancement et de réduire le recours prévisionnel à l'emprunt

## ✓ Fiscalité : - 5 K€

- - 5 K€, correspondant à un léger ajustement à la baisse. Le montant notifié après le vote du budget primitif est légèrement inférieur à l'inscription du BP
- Point d'information sur les droits de mutation à titre onéreux : la réalisation des 1<sup>ers</sup> mois de l'année 2024 est positive au regard de l'inscription du budget primitif 2024. Il est toutefois proposé de ne pas modifier les inscriptions budgétaires à ce stade de l'année.

## ✓ Dotations : + 436 K€

- Dotation commune nouvelle : + 354 K€, à la suite du vote de la loi de finances pour 2024
- Dotation de solidarité urbaine, dotation nationale de péréquation : + 50 K€, montant notifié après le vote du budget primitif
- FCTVA versé en fonctionnement : + 32 K€, montant ajusté à la hausse au regard de la réalisation des 1<sup>ers</sup> mois de l'année 2024

# AUTRES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

- ✓ Produits des services : +2,5 K€
  - Bibliothèque : - 2,5 K€. Il s'agit de l'impact de la gratuité de la bibliothèque pour les Lamballais à partir de septembre 2024
  - Ecoles : + 5 K€. Les recettes 2024 pour la restauration scolaire et les garderies ont été légèrement augmentées au regard de la réalisation des premiers mois de l'année.
  
- ✓ Autres produits de gestion courantes : +16,5 K€
  - Revenus des immeubles : + 16,5 K€ pour la mise en location de plusieurs logements/cellules
  
- ✓ Affectation du résultat de fonctionnement 2023 : 475 K€.
  - Dans le cadre de l'affectation des résultats du compte administratif 2023 au budget supplémentaire 2024, le résultat de fonctionnement s'élève à 475 K€.
  - Ce montant tient compte de l'intégration de l'excédent de fonctionnement du budget annexe commerce multi-services de Meslin suite à sa clôture au 31 décembre 2023 (4 K€).

# DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

## ✓ Charges à caractère général : + 90 K€

- Des frais pour l'externalisation de certaines missions des espaces verts (+ 42,5 K€). On relève de nombreux postes vacants et des formations à suivre pour les nouveaux arrivants. Il est nécessaire de faire appel à des prestataires extérieurs.
- Des frais supplémentaires pour des réparations sur des bâtiments ou espaces publics : école Saint-Aaron, plan d'eau, La Cotentin, Gustave Terry (dû à la tempête Ciaran), école M. Meheut, remisage Orgue Clocher Saint-Jean.
- Des dépenses supplémentaires pour l'action éducative (+ 9,3 K€) : cérémonie pour les CM2, maintenance des équipements sportifs dans les écoles, interprétariat langue des signes.

# AUTRES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

## ✓ Masse salariale

- Il n'est pas proposé de modification des inscriptions budgétaires à ce stade de l'année.

## ✓ Reversements de fiscalité : + 23 K€

- Le prélèvement de l'Etat au titre du respect de la loi SRU s'élèvera à 43 K€ pour 2024. Le BS prévoit un complément des crédits de 23 K€ rapport au montant inscrit au budget primitif (20 K€)

## ✓ Autres charges de gestion courante : + 120 K€

- De nouvelles dépenses pour l'informatique : des crédits qui n'avaient pas été inscrits par erreur lors du budget primitif, des dépenses supplémentaires par la sécurité informatique ainsi que pour un logiciel pour l'Etat civil (initialement inscrit en acquisition en investissement alors qu'il s'agit d'un hébergement en ligne sur internet).

# AUGMENTATION DE L'AUTOFINANCEMENT

## LAMBALLE-ARMOR - BUDGET PRINCIPAL

BP 2024

Fonctionnement

En K€	Dépenses	Recettes
Réelles	17 280	19 910
Ordres et internes	2 740	110
<b>Total</b>	<b>20 020</b>	<b>20 020</b>
<b>Résultat</b>		<b>0</b>

2 630

Autofinancement prévisionnel (RRF-DRF)

2 630

Investissement

Ordres et internes	810	3 440
Réelles	10 245	7 615
<b>Total</b>	<b>11 055</b>	<b>11 055</b>
<b>Résultat</b>		<b>0</b>

Remb. capital de la dette

2 470

Autofinancement prévisionnel  
du remb. du capital de la dette

+ 160

## BUDGET PRINCIPAL

Budget 2024 après BS

Fonctionnement

En K€	Dépenses	Recettes
Réelles	17 513	20 833
Ordres et internes	3 430	110
<b>Total</b>	<b>20 943</b>	<b>20 943</b>
<b>Résultat</b>		<b>0</b>

3 320

Autofinancement prévisionnel (RRF-DRF)

3 320

Investissement

Ordres et internes	810	4 130
Réelles	16 813	13 493
<b>Total</b>	<b>17 623</b>	<b>17 623</b>
<b>Résultat</b>		<b>0</b>

Remb. capital de la dette

2 470

Autofinancement prévisionnel  
au-delà du remb. du capital de la dette

+ 850

✓ L'autofinancement est augmenté de 690 K€ dans le cadre du BS

# DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

- ✓ Affectation des restes à réaliser 2023/reports 2024 : 3 863 K€
- ✓ Affectation du déficit d'investissement 2023 : 2 727 K€. Ce montant tient compte du résultat d'investissement du budget annexe commerce multi-services Meslin clôturé au 31 décembre 2023 (10 K€)
- ✓ Les dépenses réelles d'investissement sont légèrement diminuées (- 22 K€)
  - Des virements de crédits entre chapitres pour des montants s'équilibrant.
  - Une diminution des crédits (- 22 K€) comprenant notamment un virement vers le chapitre des autres charges de gestion courante (pour le logiciel pour l'Etat civil).

# RECETTES D'INVESTISSEMENT

En recettes d'investissement, le BS prévoit :

- ✓ L'affectation des restes à réaliser 2023/reports 2024 pour 3 964 K€
- ✓ L'affectation de l'excédent de fonctionnement 2023 à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement pour 2 636 K€
- ✓ L'inscription de produits de cession pour 152 K€.
- ✓ L'inscription de nouvelles subventions pour 195 K€.
- ✓ L'augmentation de l'autofinancement de pour 690 K€
- ✓ Et la diminution du recours à l'emprunt pour 1 070 K€.

# 4. LES BUDGETS ANNEXES

- ✓ Tous les budgets annexes de Lamballe-Armor sont à présent des budgets de stock :  
aménagement de lotissements et aménagement de la ZAC du Liffré
- ✓ Pour tous ces budgets, le BS prévoit l'intégration des résultats 2023 et les écritures d'ordre pour les opérations relatives aux stocks.